

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes - 17 septembre 2024

L'Insee Bretagne publie, en partenariat avec le conseil régional, le rectorat de Rennes, la Draaf et la Dirm Namo, l'étude **"Près de 120 000 lycéens scolarisés en Bretagne à la rentrée 2023"**

Insee Analyses Bretagne n° 129

En Bretagne, près de 120 000 lycéens dans 238 lycées

- À la rentrée 2023, la Bretagne compte 238 lycées : 176 lycées publics ou privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), 57 lycées agricoles, 4 lycées maritimes et 1 lycée naval du Ministère des armées.
- 119 100 élèves sont inscrits dans l'un de ces 238 lycées en vue de l'obtention d'un CAP, d'un bac professionnel ou d'un bac général ou technologique. Plus de 90 % de ces lycéens sont scolarisés dans un établissement du MENJ. Ces établissements accueillent en moyenne 613 élèves.

Davantage de lycéens dans le privé en Bretagne qu'en France

- Dans la région, 41 % des lycéens scolarisés dans l'Éducation nationale le sont dans l'enseignement privé sous contrat, comparé à 21 % au niveau national. Cette proportion grimpe même à 80 % au sein des lycées agricoles.
- La voie professionnelle est choisie par un tiers des lycéens : 26 % dans les lycées sous tutelle du MENJ et 83 % dans les lycées agricoles. Ces proportions sont plus élevées dans les établissements de Centre-Bretagne.

Une tendance à la baisse des effectifs lycéens

- Entre 2018 et 2023, le nombre de lycéens baisse d'environ 500 élèves par an en Bretagne, en particulier dans la moitié ouest de la région.
- Les aires Parcours* des sept principales villes bretonnes scolarisent près des deux tiers des lycéens.
- La plupart des lycéens bretons sont scolarisés dans la même aire de parcours que celle de leur résidence. Toutefois, 20 % des lycéens de l'Éducation nationale habitent à plus de 20 km de leur établissement. Cette proportion est le plus élevée dans le Centre-Bretagne.

*Le zonage en aires Parcours a été développé par des services statistiques du MENJ. Il s'appuie sur les flux d'élèves du second degré entre les communes de résidence et les communes de scolarisation sur l'ensemble des établissements publics et privés de l'Éducation nationale.



Relations presse **Julien Maison**
02 99 29 34 90 / 06 61 10 18 44
communication-bretagne@insee.fr